

**Document d'action de fonds fiduciaire de l'UE à utiliser pour les décisions du comité de gestion**

**1. IDENTIFICATION**

Intitulé/numéro	Déploiement des politiques migratoires au niveau régional		
Coût total	Coût total estimé: € 8 000 000 Montant total provenant du Fonds fiduciaire: € 8 000 000		
Méthode d'assistance / Modalités de mise en œuvre	Gestion indirecte Convention de délégation avec ENABEL (Coopération Technique Belge)		
Code CAD	150190	Secteur	Facilitation d'une migration et d'une mobilité ordonnées, sûres, régulières et responsables
Dérogations, approbations préalables, exceptions autorisées			

**2. MOTIF ET CONTEXTE**

**2.1. Résumé de l'action et de ses objectifs**

L'objectif général de l'action est de « renforcer la gouvernance et la mise en œuvre des politiques migratoires au niveau régional ». Elle vise plus spécifiquement l'intégration des deux politiques migratoires que sont la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA) et la Stratégie Nationale en faveur des marocains résidant à l'étranger (SNMRE) dans le développement local au Maroc au profit à la fois des marocains résidant à l'étranger et des migrants régularisés<sup>1</sup> au Maroc et ce, dans trois régions pilotes que sont les régions de Beni Mellal-Khénifra, de l'Oriental et du Souss-Massa. Dans ces régions, l'action intervient avec des activités d'intégration des politiques migratoires au niveau régional et le renforcement des capacités des régions. Les activités relatives au renforcement de capacité concerneront aussi la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima.

---

<sup>1</sup> Voir 3.5

L'intervention souhaitée par les autorités marocaines répond à deux priorités du Fonds Fiduciaire d'urgence de l'Union européenne en faveur de la stabilité et de la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique (FFU) au Maroc : (i) la gouvernance des migrations/ consolidation des politiques publiques marocaines (...) en matière de migration ; (ii) la promotion de la migration légale et de la mobilité.

Elle se concentre sur l'objectif stratégique I (OSI) de la matrice de résultats du FFU - Volet Afrique du Nord "Favoriser l'instauration de systèmes de gouvernance migratoire fondés sur les droits dans la région". A travers de renforcement de la gouvernance au niveau régional, l'action contribuera de façon indirecte à l'OSII "Accroître la migration légale mutuellement bénéfique et la mobilité".

En relation avec les lignes directrices de suivi et d'évaluation du Volet Afrique du Nord du FFU, l'action suit la logique suivante:

Objectif global du Volet Afrique du Nord du FFU: Œuvrer pour une migration sûre, sans risque, légale et organisée au départ, à destination et au sein de la région et pour une gestion de cette migration fondée sur les droits.

Objectif stratégique (OSI) (et objectif stratégique 1 - AP I du Volet Afrique du Nord du FFU): Favoriser l'instauration de systèmes de gouvernance migratoire fondés sur les droits dans la région.

Objectif spécifique (et objectif spécifique IV – AP I du volet Afrique du Nord du FFU): La dimension de la migration est progressivement intégrée dans les politiques et stratégies publiques aux niveaux national et local au Maroc.

#### Résultats:

R1 : Le Ministère en charge de la migration coordonne et capitalise les interventions au niveau régional;

R2 : La gouvernance et la planification stratégique de la migration sont mises en œuvre au niveau régional;

R3 : L'intégration progressive des migrants est favorisée au niveau économique et social ;

R4 : Les marocains résidant à l'étranger sont mobilisés pour contribuer au développement territorial des Régions;

R5 : La migration légale et la mobilité sont favorisées au niveau régional.

## 2.2. Contexte

### 2.2.1. Contexte national

#### *La situation migratoire au Maroc et dans les régions*

Le Maroc est un pays d'émigration (5 millions de personnes marocaines résidant à l'étranger - MRE- dont 85 % en Europe<sup>2</sup>), au cours des dernières décennies un territoire de transit, pour devenir également un pays d'immigration<sup>3</sup> de par la nouvelle politique migratoire lancée en 2013. La Constitution<sup>4</sup> de 2011 conférant aux étrangers les mêmes libertés fondamentales qu'aux citoyens marocains.

Dans la région de Beni Mellal - Khénifra, le projet migratoire demeure toujours d'actualité pour une partie notable de la population, surtout chez les jeunes. La question des marocains résidant à l'étranger (MRE) de retour, qui constituent un potentiel de développement important insuffisamment valorisé, est considérée comme prioritaire par les autorités régionales. Les retours dans la région dus à la crise économique en Europe sont importants pour diverses raisons. Concernant les migrants étrangers, leur nombre demeure très faible et ils constituent une population « invisible » qui ne bénéficie pas de politique spécifique au niveau régional.

La région de l'Oriental connaît de longue date le phénomène migratoire sur son territoire. De ce fait, toutes les questions migratoires qui caractérisent le Maroc se retrouvent dans l'Oriental (MRE, migrants irréguliers ou régularisés, réfugiés, personnes en mobilité interne autour de l'enclave de Melilla). La Région accueille une population immigrée fragilisée en parallèle d'un chômage très important au sein de la population autochtone. La prise en charge de cette question devient dès lors stratégique (maîtrise des flux, prévention des conflits et xénophobie). Au fil du temps, des relations profondes ont été établies avec la diaspora et la région dispose d'une longue expérience et de bonnes pratiques sur la dynamique migratoire.

La région du Souss-Massa est une terre d'émigration ancienne des Marocains vers la France (91 %), elle n'est plus une destination mais constitue une étape sur la trajectoire migratoire des migrants sub-sahariens qui s'installent dans les quartiers périphériques vivant de mendicité ou actifs dans le secteur informel (construction, agriculture, commerce, etc). Cette immigration de transit devient progressivement une immigration définitive. Parallèlement, les relations avec la diaspora marocaine se traduisent par l'implication des migrants dans le développement des villages d'origine.

---

<sup>2</sup> Selon la Fondation Hassan II, 2017

<sup>3</sup> Selon le dernier recensement du Haut Commissariat au Plan 86 206 immigrés vivant dans le pays soit 0.25% de la population

<sup>4</sup> Art 30

## 2.2.2. Contexte sectoriel: politiques et enjeux

### Politiques nationales

Lancée par la nouvelle politique migratoire en 2013, la Stratégie Nationale d'Immigration et d'Asile (SNIA) vise à "Assurer une meilleure intégration des immigrés et une meilleure gestion des flux migratoires dans le cadre d'une politique cohérente, globale, humaniste et responsable". Des avancées ont été enregistrées notamment en ce qui concerne la régularisation des étrangers, leur intégration dans l'éducation, la mise en place de dispositifs d'accès à l'emploi, dépendant ainsi de plusieurs politiques publiques. De nombreux projets apportent assistance et conseil aux populations migrantes et facilitent leur intégration pour permettre leur contribution au développement du pays.

La Stratégie Nationale au profit des Marocains Résidant à l'Étranger (SNMRE) vise à renforcer et dynamiser les liens entre les MRE et le Maroc, protéger leurs droits et intérêts, ainsi que les accompagner à contribuer au développement du Maroc.

La nouvelle politique migratoire s'inscrit dans une logique territoriale complexe dans laquelle interviennent autour du Maroc, les pays d'accueil des MRE, les pays d'origine des immigrés ainsi que les territoires où se manifestent au quotidien les dynamiques migratoires.

La poursuite du processus de décentralisation avec la phase de "régionalisation avancée" offre des opportunités importantes pour les régions en termes d'animation et de mise en cohérence des politiques publiques, avec des moyens et une autonomie financières accrues.

### La mise en œuvre de politiques convergentes au niveau des territoires pour une meilleure efficacité des politiques migratoires:

La politique migratoire, mise en œuvre par le Ministère Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration (MCMREAM), reste très centralisée et rencontre un grand nombre d'obstacles à sa matérialisation dans les régions. Le MCMREAM souhaite la mise en œuvre des politiques migratoires au niveau régional, mais les résultats restent ténus.

Pour les régions la question migratoire constitue une pression sociale, économique et culturelle face auxquelles elles ne sont pas outillées. L'efficacité de la mise en œuvre des politiques migratoires au niveau régional repose sur la convergence et l'efficacité des politiques publiques, et la cohérence des instruments et moyens déployés au niveau central et dans les régions.

### L'utilisation des opportunités offertes par la régionalisation avancée pour permettre aux régions de participer à la mise en œuvre des politiques migratoires:

La politique de "régionalisation avancée" du Maroc a pour objectifs d'étendre le champ de la démocratie représentative régionale et de faire de la région un levier du développement économique et humain. La région articule les 3 niveaux de collectivités territoriales (régions, provinces, communes). Les Conseils régionaux disposent du budget de la région et des transferts effectués par l'état. La région peut, à son initiative et moyennant ses ressources propres, financer ou participer au financement de la réalisation/prestation d'un service ou d'un équipement qui ne font pas partie de ses compétences propres et ce, dans un cadre contractuel avec l'État. Si la migration ne figure pas explicitement dans les compétences propres des régions<sup>5</sup>, certaines de ses compétences peuvent être liées à l'intégration économique des migrants (développement économique, formation professionnelle, emploi, coopération sud-sud...) ou l'intégration socio-culturelle des migrants.

Les ressources financières allouées aux régions ont évolué significativement ces dernières années (les transferts de l'État avoisinent les 7 milliards MAD et atteindront 10 milliards MAD en 2021). Les Présidents des Conseils régionaux et de province sont désormais ordonnateurs financiers leur permettant d'orienter leurs investissements. La planification du développement régional est réalisée dans le cadre des plans de développement régionaux (PDR) qui offrent une opportunité pour inscrire la gestion des questions migratoires.

#### Les enjeux de la gouvernance territoriale de la migration dans les 3 régions ciblées par le projet:

Un diagnostic a été réalisé dans les régions de l'Oriental, du Souss-Massa et de Beni Mellal - Khénifra. Selon les situations régionales les enjeux prioritaires sont variables, avec cependant des constantes.

##### Beni Mellal-Khénifra

- accompagner le retour volontaire des Marocains, et mobiliser de l'investissement des MRE;
- disposer de ressources humaines spécialisées et renforcer la connaissance des populations à cibler ;
- intégrer la migration dans les plans de développement des collectivités;
- bâtir la concertation à partir des expériences de concertation interprojets facilitées par la Maison des marocains résidents à l'étranger et des affaires migratoires<sup>6</sup>;
- sensibiliser sur les risques de l'immigration irrégulière et promouvoir la migration légale.

##### Oriental

---

<sup>5</sup> Les compétences générales des régions sont le développement économique, social et culturel de la région, en coopération avec le gouvernement central et les collectivités territoriales infrarégionales. Leurs compétences propres sont: la promotion de l'investissement privé, la formation professionnelle, l'emploi et la protection de l'environnement.

<sup>6</sup> Quatre services extérieurs pilotes du MCMREAM

- faire participer la diaspora dans le développement territorial de façon systématique (notamment avec des financements dédiés et structurels) ;
- harmoniser et pérenniser les espaces de gouvernance issus de plusieurs projets<sup>7</sup>;
- mettre en œuvre les actions migration intégrées dans le PDR, et exécuter le budget qui y est dédié (MAD 76 millions), ou dans le Plan de développement communal de la ville d'Oujda ;
- poursuivre le développement de son expertise (diaspora ou immigrés) ;
- mettre en œuvre le dispositif d'aide à l'investissement des MRE mis en place en 2017.

#### Souss-Massa

- étendre l'expérience des bureaux d'accueil et d'orientation des migrants (BAOM), mis en place dans les zones rurales vers d'autres zones de la région et diffuser les bonnes expériences (associations, coopérations décentralisées);
- institutionnaliser le groupe de travail « migration et du développement » déjà constitué au sein du conseil régional ;
- répondre aux sollicitations de l'État sur les politiques migratoires ;
- décliner et mettre en œuvre les projets prévus dans la programmation du développement territorial (certaines communes et provinces) et la développer au niveau régional;
- prendre en compte la question migratoire dans l'administration de la Région, par la création d'un bureau migration, et l'intégration de la migration dans la Commission régionale chargée de l'international.

### **2.3. Enseignements tirés**

La présente action repose sur l'expérience acquise dans les principales interventions d'appui aux politiques migratoires et les constats réalisés pendant la phase de diagnostic.

- Les initiatives d'appui aux politiques migratoires dans les régions sont menées de façon disjointes et ne créent pas encore d'effet d'entraînement. Il est nécessaire de renforcer l'animation par le niveau central<sup>8</sup> d'échanges et d'apprentissage collectif à partir des initiatives existantes ou passées. L'action y contribuera par une composante de coordination entre le niveau central et régional qui vise à la fluidification de la communication et des échanges d'expériences, la diffusion de pratiques innovantes, développement d'outils harmonisés au niveau local.

- La régionalisation avancée est récente. Les compétences acquises dans les régions ne sont pas suffisantes pour leur permettre de répondre aux enjeux liés à la dimension migratoire sur leur territoire et doivent être développées. L'action est construite autour d'un appui direct aux conseils régionaux pour qu'ils développent leur compréhension et leur capacité de suivi du contexte migratoire, la mobilisation des financements disponibles à travers des projets

---

<sup>7</sup> Projet en appui à la territorialisation des politiques migratoires ICMD: RECOMIG, RECOSA, PRIMO dans le cadre du projet Sharaka et INDIMAJ

<sup>8</sup> MCMREAM

opérationnels, la maîtrise de mécanismes de concertation et coordination des nombreuses interventions/services en cours, le développement de ressources humaines dédiées. Cet appui interviendra de façon adaptée selon les particularités de chacune des régions concernées.

- Bien que les situations varient d'une région à l'autre en fonction des contextes historiques et économiques, les régions sont confrontées au quotidien à la question des déficits sociaux des MRE et des migrants. L'enjeu est de leur offrir le même traitement que pour les ressortissants du pays en matière d'éducation, de santé, d'emploi etc. Les dispositifs d'accompagnement administratif ou socio-économique des MRE ou des migrants sont insuffisants et développés de façon hétérogène selon les régions ou sont répartis inégalement au sein d'une région. Certaines expériences de dispositifs d'accueil et d'accompagnement spécifiques, ou de prise en charge des migrants par les services publics sont positives mais les régions manquent d'information sur leur existence, la nature et la qualité des prestations dispensées et les moyens dont ils disposent, ou bien elles restent limitées dans une zone (espace rural notamment dans le Souss-Massa). Il est donc utile de renforcer et d'étendre ces expériences à d'autres provinces de la région, ou à d'autres régions. L'action y contribuera en permettant aux régions de connaître la situation de ces services, de disposer des moyens leur permettant d'informer et d'orienter les potentiels bénéficiaires vers les services, en lien avec les associations spécialisées et de nouvelles structures d'accueils et d'orientation qui seront mises en place.

- Les régions concernées comptent une forte diaspora vivant en Europe et disposent d'expériences variables dans l'implication de la diaspora (essentiellement via des initiatives communales et solidaires) et de l'accompagnement des MRE pour l'investissement productif. Il est fondamental pour optimiser l'impact des transferts de fonds sur le développement de la région de mobiliser et accompagner la diaspora pour l'investissement solidaire ou l'entrepreneuriat. Les régions sont confrontées à plusieurs défis portant notamment sur: (i) l'amélioration de la confiance des investisseurs et de la connaissance des opportunités d'investissement; (ii) la mobilisation des nouvelles générations de MRE; (iii) l'appropriation au niveau local des outils incitatifs nationaux. Les régions peuvent s'appuyer sur les opportunités offertes par les liens historiques entre les MRE et leurs territoires d'origine et les partenariats entre les collectivités locales et les ONG. L'action permettra de renforcer la confiance des investisseurs MRE, notamment par une meilleure connaissance des réseaux dans les pays d'accueil en lien avec les régions concernées, et l'identification d'offres d'investissement afin de mieux les orienter et les accompagner dans leur investissement avec l'appui d'organisations implantées au niveau régional. En ce qui concerne l'investissement solidaire la démarche prévue passe également par une meilleure connaissance des réseaux, une facilitation des investissements collectifs autour des partenariats locaux pre-existants ou à développer.

- Les régions sont fortement concernées par les dynamiques de mobilité. Au niveau local la connaissance sur les différents dispositifs de mobilité reste insuffisante et est peu communiquée auprès des potentiels intéressés. Les régions peuvent cependant s'appuyer sur le

développement progressif de services de placement à l'international de l'agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences. Des initiatives intéressantes ont permis la mise en adéquation de la demande et l'offre d'emploi entre la région et le tissu économique d'un territoire d'accueil en Europe. Des opportunités voient également le jour avec le développement de schémas de mobilité notamment vers l'Allemagne et la Belgique<sup>9</sup>. L'action contribuera à régionaliser l'accompagnement aux candidats potentiels en les référant vers ces dispositifs. Elle permettra de développer une connaissance large des potentialités et dispositifs d'appui à la migration légale en lien notamment avec les territoires traditionnels d'émigration de la population de la région ou avec d'autres pays, une meilleure information sur les options de migration régulière au sein de l'UE, y compris sur les conditions d'admission en vigueur dans les différents États membres. Elle permettra l'accompagnement du projet migratoire de candidats potentiels notamment dans des zones non couvertes par les dispositifs de migration légale appuyés par d'autres projets.

- Les régions concernées sont conscientes de la nécessité d'assurer la durabilité des interventions publiques sur la question migratoire sur leur territoire. Afin de créer les conditions de la durabilité de l'action dans les régions: (i) l'accent est mis sur le capital humain avec le développement de ressources humains dédiées au niveau du Conseil régional que certaines régions envisagent de pérenniser et (ii) l'accent mis sur la mobilisation financière des ressources propres des régions que ce soit à travers les planification stratégique, ou la mobilisation par le biais d'actions concrètes de budgets déjà disponibles.

#### 2.4. Actions complémentaires

La complémentarité avec les très nombreux projets mis en œuvre en appui aux politiques migratoires au Maroc devra être réalisée dans chacune des régions et sur la base des axes thématiques d'intervention du projet.

Projets complémentaires	Complémentarité avec la présente action
<b>Gouvernance et capitalisation au niveau central et entre régions</b>	
<p><i>Programme d'appui aux politiques migratoires (aide budgétaire UE)</i></p> <p><i>Dont appui complémentaire aux fonctions de planification et budgétisation de la SNIA, Expertise France</i></p>	<p>Accompagnement du dispositif légal favorisant la mise en œuvre de la SNIA, notamment par le développement de bureaux du MCMREAM dans les régions, de statistiques migratoires au niveau national, l'amélioration du dispositif de retour.</p> <p>Complémentarité fonctionnelle avec un appui à la budgétisation des politiques migratoires au niveau national</p>
<p><i>Coopération Sud-Sud (GIZ-Expertise France) sur financement FFU : appui aux échanges Sud-Sud</i></p>	<p>La présente action pourra bénéficier de la dynamisation des échanges inter-régions Sud-Sud et l'approche de</p>

<sup>9</sup> Voir 2.4 ci-après.



Maroc/ Sénégal-Mali Cote d'Ivoire sur la thématique migratoire.	mobilisation de la diaspora développée par le projet.
<b>Intégration économique et sociale des migrants</b>	
<i>AMUDDU</i> : améliorer l'employabilité des migrantes et des migrants au Maroc (ENABEL).	Capitalisation des activités du projet visant à l'intégration progressive des migrants au niveau économique et social sur l'axe Rabat Casablanca vers les régions d'intervention de l'action (notamment formations prévues en faveur de l'ANAPEC) et la mobilisation de l'ANAPEC dans ces régions.
<i>Empowerment juridique des personnes migrantes</i> : renforcement de la protection et la résilience des migrant(e)s, des personnes déplacées et des communautés locales d'accueil (ENABEL- FFU).	Complémentarité des services juridiques apportés aux migrants avec les autres accompagnements fournis aux migrants par la présente action dans la région de l'Oriental. Pour la région du Souss-Massa, l' action capitalisera à partir des autres régions du projet pour développer l'accompagnement juridique avec la mobilisation éventuelle de l'université d'Agadir.
- <i>IDMAJE</i> : Inclusion sociale par l'insertion professionnelle des migrants et réfugiés les plus vulnérables » (Entraide nationale/OIM – UE); - <i>Facility for migrant protection and reintegration in North africa</i> (OIM- FFU); - <i>RDPP</i> - Regional Development Protection Programme (OIM – FFU).	Dans le cadre de la présente action, les régions informeront et référeront les migrants vers l'Entraide nationale ou d'autres services d'intégration et de protection ainsi que vers les dispositifs d'appui à la réinsertion des MRE de retour volontaire au Maroc mis en place dans le cadre des projets en cours de l'OIM (notamment dans l'Oriental où l'OIM dispose d'un point focal, à travers les deux modalités prévues par l'OIM d'appui à la réintégration par le biais d'un projet économique individuel ou collectif).
<i>Vivre ensemble sans discrimination, une approche centrée sur le genre</i> (AECID-FFU).	Le projet réalisera des actions de sensibilisation, des formations, et le financement d'organisations de la société civile sur le "Vivre ensemble" dans les 3 régions concernées par l'action
<i>Je suis migrant - Promotion de l'intégration sociale, économique et culturelle des migrants de retour et des migrants subsahariens dans les communautés de destination au Maroc</i> (Projetomondo/CEFA).	Complémentarité fonctionnelle uniquement dans la zone de Béni-Mellal Kénifra la présente action va informer et référer les MRE vulnérables de retour et les migrants vers le projet pour un accompagnement personnalisé.
<i>Promotion des droits des enfants migrants au Maroc</i> Accompagnement des acteurs institutionnels pour offrir une réponse complète et coordonnée aux besoins des enfants migrants dans le respect du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant (UNICEF-UE).	Dans la région de l'Oriental, information et référencement des enfants migrants vers les services structurés et accompagnés par le projet.
Assistance aux personnes migrantes vulnérables en situation de vulnérabilité - FFU (appel à projet).	Information et référencement des migrants vers les mécanismes mis en place dans les projets issus de l'appel à projet. Formations des organisations de la société civile actives dans l'assistance aux migrants formées par les projets.
<b>Intégration des investissements de MRE pour le développement territorial des régions</b>	
<i>Maghrib Belgium Impulse (MBI): appui à la SNMRE</i> (ENABEL) mobilisation des MRE de Belgique pour l'investissement dans les régions du Maroc.	L'action bénéficiera des efforts de mobilisation en Belgique (pour un démarrage rapide de l'accompagnement au Maroc d'investisseurs déjà mobilisés) et des outils de formation/coaching réalisés dans le cadre du projet MBI,

	pour leur utilisation au niveau des régions concernées par l'action. La méthodologie sera utilisée par l'action pour mobiliser des diasporas dans d'autres pays européens.
<b>Migration légale et mobilité</b>	
<i>PALIM</i> : Projet pilote de résorption des pénuries de main-d'œuvre grâce à des modèles novateurs de migration de la main-d'œuvre. Flandres/Maroc. ENABEL (AMIF-UE).	Sensibilisation sur les services offerts par le PALIM (opportunités de migration légale) afin d'élargir l'accès à la migration légale au niveau local en particulier dans la région de Beni-Méllal/Khénifra non couverte par le PALIM. Le PALIM mutualisera avec la présente action l'expert mis à disposition auprès du service de placement à l'international de l'agence nationale de l'emploi (ANAPEC <sup>10</sup> ) ce qui contribuera ainsi à la réalisation de l'accompagnement par la présente action de candidats dans leur projet de migration légale (afin d'augmenter le nombre de candidats). A présente action bénéficiera de l'identification des opportunités de migration légales en Belgique qui complètera les opportunités identifiées dans d'autres pays européens dans le cadre de la cartographie réalisée par la présente action.
<i>Towards a holistic approach to labour migration governance and labour mobility in North Africa.</i> (GIZ/OIM/BIT-FFU).	L'action bénéficiera du projet (i) grâce à l'amélioration du cadre politique, réglementaire et institutionnel en lien avec la migration légale; (ii) de la méthodologie développée au niveau de l'Afrique du Nord pour le coaching aux migrants potentiels qu'elle déclinera au niveau des régions du Maroc. Elle pourra le cas échéant référer des migrants potentiels vers les schémas de mobilité légale qui seront mis en place.
<i>Engager la diaspora résidente en Italie dans des initiatives qui visent au développement rural et à l'occupation des jeunes au Maroc et au Sénégal - DIAMA</i> (IFAD-OXFAM).	Les réseaux de la diaspora identifiés dans le cadre de la présente action pourront être référés par les régions vers le projet pour l'accompagnement à l'investissement solidaire dans la thématique du développement rural et l'emploi des jeunes.
<i>MENTOR</i> : Réseau méditerranéen de formation Orientation vers Migration régulière "amélioration des conditions temporaires et des programmes de migration pour les jeunes entre l'Italie, le Maroc et la Tunisie (Milan et acteurs décentralisés).	Capitalisation par l'action de l'expérience de mobilisation rapide et de facilitation de mobilisation de jeunes professionnels dans un réseau d'entreprises d'un territoire en Italie.

## 2.5. Coordination des donateurs

Le MCMREAM dispose d'une direction de la coopération qui est le point d'entrée de tout projet dans le secteur. Il existe depuis 2015 un Groupe de Travail de Coordination des bailleurs sur la Migration, le Développement et l'Asile présidé par le MCMREAM de

<sup>10</sup> Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences

fréquence biannuelle. En outre, le dispositif de gouvernance de la SNIA a conduit à la création de quatre Comités-programmes (CP) correspondant aux quatre axes de la SNIA<sup>11</sup>. Les CP 1, 2, 3 et 4 sont respectivement responsables (1) de l'éducation, culture, jeunesse, loisirs, (2) de la Santé/logement, assistance social et humanitaire, (3) formation professionnelle et emploi, (4) programmes transversaux (y inclus les questions de gouvernance). Le comité programme 4 (CP4) concerne notamment la gouvernance et à ce titre légitime pour que la présente action y soit incluse. Les autres comités programmes pourront également être mis à profit pour relayer les informations et avis sectoriels dans chacune des thématiques qu'ils concernent (éducation, services sociaux, emploi et intégration économique).

La délégation de l'Union Européenne à Rabat anime le Comité de coordination locale du Fonds Fiduciaire d'Urgence trimestriel.

En parallèle, une coordination informelle existe au niveau opérationnel entre les différents partenaires techniques et financiers. ENABEL est actif dans ce travail de coordination.

### **3. DESCRIPTION DETAILLEE**

#### **3.1. Objectifs/Résultats attendus**

Objectif global du Volet Afrique du Nord du FFU: Œuvrer pour une migration sûre, sans risque, légale et organisée au départ, à destination et au sein de la région et pour une gestion de cette migration fondée sur les droits.

Objectif stratégique (et objectif stratégique 1 - AP I du Volet Afrique du Nord du FFU): Favoriser l'instauration de systèmes de gouvernance migratoire fondés sur les droits dans la région.

Objectif spécifique (et objectif spécifique IV – AP I du volet Afrique du Nord du FFU): La dimension de la migration est progressivement intégrée dans les politiques et stratégies publiques aux niveaux national et local au Maroc.

Résultats:

R1 : Le Ministère en charge de la migration coordonne et capitalise les interventions au niveau régional;

R2 : La gouvernance et la planification stratégique de la migration sont mises en œuvre au niveau régional;

---

<sup>11</sup> Les dispositions de coordination spécifiques liées à la présente action dont décrites au point 2.5

R3 : L'intégration progressive des migrants est favorisée au niveau économique et social;

R4 : Les marocains résidant à l'étranger sont mobilisés pour contribuer au développement territorial des Régions;

R5 : La migration légale et la mobilité sont favorisées au niveau régional.

### **3.2. Description détaillée des activités**

Les activités envisagées seront mises en œuvre de façon adaptée selon les caractéristiques et attentes de chacune des régions, elles seront complétées et détaillées lors de la phase de contractualisation:

**R.1: Le ministère en charge de la migration coordonne et capitalise les interventions au niveau régional.**

*R1.1: La coordination, le suivi évaluation du programme, la capitalisation et la communication sur les résultats et principales actions sont assurés tout au long de l'intervention.*

**Indicateur 1.1.:** Une équipe du MDCMREAM est impliquée de manière active dans le suivi de l'action

Activité 1.1.1: Mise en place d'une Cellule de suivi auprès du MDCMREAM assurant la coordination du programme: pilotage, coordination des départements internes et externes, coordination entre et avec les régions, diffusion entre les régions des modèles et apprentissages, facilitation des relations avec les partenaires, suivi. Cette cellule est composée d'une équipe du ministère mise à disposition à temps partielle, et d'experts mis à disposition par le projet.

Activité 1.1.2: Développement d'une stratégie de communication externe et contribuant à la communication interne avec les régions (sur différents médias, et modalités) y compris en arabe.

*R1.2: Les capacités des acteurs régionaux sont renforcées sur les questions de gouvernance et d'accès des populations migrantes aux services de base.*

**Indicateur 1.2.:** 200 acteurs formés (élus, cadres territoriaux, agents des services déconcentrés et membres de la société civile).

Activité 1.2.1: Renforcement des capacités des Conseils Régionaux (élus et cadres territoriaux) sur les politiques migratoires et leur intégration dans la planification stratégique:

élaboration et réalisation des formations, suivi des apprentissages, capitalisation des outils existants sur l'intégration de la dimension migratoire dans la planification territoriale); appui aux régions pour la production et la mise à jour des données migratoires (en lien avec R2.2). L'opérateur délèguera les activités de formation à un opérateur spécialisé et reconnu (comme notamment la Direction générale des collectivités locales ou l'Ecole nationale supérieure d'administration).

Activité 1.2.2 : Information et formation des acteurs (services publics déconcentrés et société civile) sur les politiques migratoires et sur leur contribution à la prise en charge/intégration des migrants dans leur domaine de compétence (notamment santé, éducation, emploi) : élaboration et mise en œuvre d'un programme adapté

***R1.3 : La connaissance sur les dynamiques et les projets sur la question migratoire est améliorée et disponible.***

**Indicateur 1.3. :** Une cartographie des projets sur la migration est élaborée et mise en ligne sur la plateforme existante au MCMREAM.

Activité 1.3.1: Développement d'une cartographie dynamique (logiciel libre) des initiatives et projets liés à la question migratoire à partir de la plateforme existante au MCMREAM étendue à la SNIA.

**R2 : La Gouvernance et la planification stratégique de la migration sont mises en œuvre au niveau régional.**

***R2.1 : La prise en compte de la question migratoire est mise en pratique dans les régions de façon adaptée à chaque territoire.***

**Indicateur 2.1.:** Une feuille de route sur l'institutionnalisation de la dimension migratoire élaborée par régions (contenant notamment les espaces de concertation, le système d'information, la planification stratégique, la mise en place de la cellule régionale).

Activité 2.1.1 Harmonisation et renforcement des espaces de concertation multi-acteurs ou création (Beni Mellal/Kenifra).

Activité 2.1.2 : Mise en place d'une cellule régionale chargée de la migration au sein du Conseil Régional ou appui à sa création (Beni Mellal/Kenifra) et appui à sa pérennisation progressive notamment par une contribution du Conseil régional.

***R2.2: Les régions disposent de données sur les populations migrantes et sur les dynamiques d'acteurs.***

**Indicateur 2.2.:** Une étude/profil migratoire de chaque région élaborée et mise à jour régulièrement au niveau régional (12 études).

Activité 2.2.1: Réalisation d'un système d'information et de veille stratégique sur les questions migratoires dans les politiques sectorielles (notamment santé, éducation, emploi).

Activité 2.2.2 : Réalisation d'études/profils migratoires des 3 Régions.

Activité 2.2.3 : Animation et actualisation de la cartographie régionale dynamique des actions engagées et des acteurs impliqués (en coordination avec le niveau central (R1.3 A1.3.1.): base de données acteurs/projets sur l'ensemble des axes de la SNIA et la SNMRE).

***R2.3 : Les questions migratoires sont prises en compte dans la planification stratégique régionale et locale (provinciale et communale).***

**Indicateur 2.3.:** Au moins 6 documents de planification stratégique intègrent les questions migratoires.

Activité 2.3.1: Appui à l'intégration de la dimension migratoire dans la planification locale: opérationnalisation de la dimension migratoire dans les principaux documents de planification<sup>12</sup> (Oriental et Beni Mellal-Khénifra) et intégration du volet migration dans l'actualisation du PDR (Souss-Massa).

Activité 2.3.2: Appui à la mobilisation et l'utilisation des financements disponibles (sur budget régional ou national, coopérations décentralisées, projets de coopération), montage de projets, accompagnement et suivi des appels à projets lancés par la région.

**R 3 : L'intégration progressive des migrants<sup>13</sup> au niveau économique et social est favorisée.**

***R 3.1 : L'action de la région répond aux besoins des MRE de retour et des migrants via le renforcement du dispositif régional d'accompagnement socio-administratif.***

**Indicateur 3.1.:** 450 MRE de retour accompagnés à travers le dispositif régional/provincial.

Activité 3.1.1: Capitalisation des études sur la portabilité des droits des MRE pour l'élaboration d'un outil d'orientation à destination des retraités.

---

<sup>12</sup> Plan régional de développement, plan provincial de développement, et plan d'action communale.

<sup>13</sup> Y inclus les MRE de retour.

Activité 3.1.2: Renforcement du dispositif régional/provincial d'accompagnement des MRE de retour dans la région du Sous-Massa (droits des MRE retraités ou vulnérables) en s'inspirant du modèle du bureau d'accueil et d'orientation.

Activité 3.1.3: (notamment Beni Mellal-Khénifra) soutien de l'action de sensibilisation des associations de MRE notamment en Italie sur la question de la portabilité des droits.

Activité 3.1.4: Information les MRE vulnérables de retour et de leurs familles vers les services publics d'aide concernés (pour les MRE de retour volontaire référencement vers le projet OIM).

### ***R3.2 : Le respect des droits des migrants est promu***

**Indicateur 3.2.:** Des études sur l'état des lieux de la prise en charge des migrants dans les services de santé et d'éducation élaborées et des pistes pour la mise en place d'un système de suivi au niveau régional identifiées.

Activité 3.2.1: Réalisation/approfondissement les études sur l'état de la prise en charge des migrants dans les services de santé et d'éducation quand elles n'ont pas encore été réalisées.

Activité 3.2.2: Campagne de sensibilisation des acteurs de la santé et de l'éducation sur l'accès des migrant-e-s à leurs services au niveau des 3 régions.

Activité 3.2.3: Accompagnement des migrants (ressortissants des pays tiers au Maroc) pour assurer l'accès aux services de l'éducation et de la santé en coopération avec les associations de la société civile localement spécialisées.

Activité 3.2.4 (Souss-Massa): Mise en place d'initiatives d'accompagnement juridique des personnes migrantes menées en collaboration avec le milieu universitaire.

### **R4 : Faciliter la mobilisation des MRE pour contribuer au développement territorial des régions.**

#### ***R4.1 : Les investisseurs MRE sont accompagnés pour le développement de la région.***

**Indicateur 4.1.:** 150 initiatives d'investissement des MRE accompagnées.

Activité 4.1.1: Renforcer la confiance des investisseurs MRE à l'égard de la Région: mobilisation des investisseurs via les services consulaires et identification d'une offre d'investissement de la Région (notamment Oriental, Souss-Massa).

Activité 4.1.2: Cartographie et sensibilisation des réseaux associatifs, économiques et des services consulaires en Italie et en Espagne (notamment Beni Mellal-Khénifra).

Activité 4.1.3: Communication (supports promotionnels et diffusion diversifiée).

Activité 4.1.4: Accompagner les initiatives des investisseurs MRE afin de capter les investissements productifs (sourcing, coaching, accompagnement des projets au Maroc, assistance technique aux entreprises et projets sélectionnés, réseautage entrepreneurial).

***Résultat 4.2 : la diaspora est mobilisée pour l'investissement solidaire (Oriental, Souss-Massa et Beni Mellal).***

**Indicateur 4.2.:** Au moins 18 réseaux d'associations de MRE renforcés pour encourager le développement solidaire.

Activité 4.2.1: Information des MRE dans les pays d'accueil (Italie, France, Espagne, Belgique, Allemagne et Pays Bas) sur les plans de développement et les possibilités d'investissement solidaire et collectif et facilitation de l'investissement collectif.

Activité 4.2.2: Facilitation de l'investissement collectif issue de la mobilisation dans les pays d'accueil.

Activité 4.2.3: Mise en réseau des associations de migrants pour le développement solidaire (entre la France et le Souss-Massa, entre l'Italie et la région de Beni Mellal-Khénifra et entre la Belgique, Pays Bas Allemagne et l'Oriental).

**R5 : La migration légale et la mobilité sont favorisées au niveau régional.**

***R5.1 : Les opportunités de migration légale sont identifiées et diffusées.***

**Indicateur 5.1.:** Un guide d'information est utilisé dans les régions.

Activité 5.1.1: Cartographie des opportunités et des dispositifs d'appui à la mobilité légale (emploi, études et formation) qu'offrent les différents États membres de l'UE<sup>14</sup> et des coopérations décentralisées.

Activité 5.1.2: Centralisation et diffusion au niveau régional des informations sur les possibilités de migration légale cartographiées.

Activité 5.1.3. Réalisation de séances d'information en coopération avec les Conseils régionaux et les acteurs non-étatiques impliqués.

---

<sup>14</sup> Notamment financé par le FFU.



**R.5.2.: Les candidats sont accompagnés dans leur projet de migration et de mobilité légale.**

**Indicateur 5.2.:** 70 candidats sont informés et/ou accompagnés dans leur projet de migration légale.

Activité 5.2.1: Accueil, accompagnement et sensibilisation sur les opportunités légales de migration, d'emploi, d'étude et de formation qu'offrent les États membres de l'UE et référencement vers les projets financés par l'UE existant ;

Activité 5.2.2.: Référencement vers les dispositifs et projets d'accompagnement à la migration légale. Des synergies avec l'ANAPEC et les principaux centres d'étude (publics et privés) dans les trois régions seront assurées à cette fin.

Activité 5.2.3.: Sensibilisation sur les risques et les dangers de la migration illégale en collaboration avec les associations de la société civile présentes sur le territoire des trois régions.

### 3.3. Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque E/M/F	Mesures d'atténuation
<b>Risque politique</b>		
Manque de cohérence entre les interventions menées par les nombreux partenaires techniques et financiers dans ce domaine et risque de surcharge du MCMREAM.	Moyen	Concertation des acteurs et coordination des interventions au niveau régional, ressources humaines dédiées au niveau régional. Coordination de l'ensemble des acteurs concernés notamment coopération des États membres de l'UE au niveau national.
Retard dans la mise en œuvre de la SNIA.	Moyen	poursuite du dialogue politique avec les autorités notamment dans le cadre du programme d'appui aux politiques migratoires (aide budgétaire).
Absence d'un cadre législatif adapté et en vigueur et non-inscription des efforts financiers nécessaires à la mise en œuvre de la SNIA et de la SNMRE dans la loi des finances du Maroc	Moyen	Sensibiliser les Conseils régionaux sur l'importance de mettre en œuvre des initiatives durables qui pourront être pérennes au sein de leurs institutions
Faiblesse de l'implication des ministères sectoriels pour la prise en compte de la dimension migratoire dans leurs activités au niveau régional.	Moyen	Production d'information sur l'accès aux services fournis et formation au niveau régional.
<b>Risque technique et financier</b>		
Risque de gestion financière	Moyen	Ressources humaines spécialisées en gestion financière suffisantes, encadrement du staff du projet, procédure et règles standard de gestion en régie.
Mobilisation et réactivité des partenaires aux sollicitations du projet.	Faible	Sur la base des relations existantes, poursuivre la collaboration partenariale, où le personnel du

		MCMREAM a été impliqué pendant la formulation contribuant à son appropriation du projet. Impliquer les partenaires opérationnels à travers des conventions de subsides.
Difficultés de mise en place de partenariats avec les associations et autres opérateurs.	Moyen	Sélectionner des partenaires qui ont une longue expérience de travail avec les associations et ont déjà développé certains partenariats.
Difficulté de toucher les migrant(e)s les plus vulnérables.	Moyen	Lors des formations promouvoir le recrutement d'agents communautaires et les former sur les droits des migrant(e)s et les responsabilités respectives des autorités et les mécanismes d'accompagnement juridique.
Indisponibilité de bureaux au sein du MCMREAM pour l'unité de programme.	Élevé	Installer la responsable du programme au sein du ministère et louer un bureau pour l'équipe de support. Prévoir cette éventualité dans la budgétisation de l'intervention Formaliser des espaces de dialogue régulier entre l'équipe du programme et le ministère.
Les fonds des subsides ne sont pas utilisés pour l'objectif visé.	Faible	Prévoir des audits internes et externes afin de vérifier la bonne utilisation des fonds. Bonne gestion des subsides et marchés publics.
<b>Hypothèses</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'adhésion et la mobilisation des principales parties prenantes permettent une mise en œuvre efficace de la stratégie.</li> <li>- Le Maroc maintient sa volonté politique d'intégrer les migrant(e)s et les institutions restent ouvertes à l'idée d'intégrer les migrant(e)s au sein de leurs services (telle que déclinée dans la SNIA).</li> <li>- Le MCMREAM garde ses prérogatives de ministère de coordination sur la question migratoire.</li> <li>- Le processus de déconcentration s'accélère et permet un transfert de compétences du niveau central vers le régional.</li> <li>- La construction des exécutifs régionaux se poursuit et est propice pour appuyer la territorialisation de la stratégie intersectorielle.</li> </ul>		

### 3.4. Questions transversales

#### **Egalité Femmes/Hommes**

Les femmes constituent un groupe particulièrement vulnérable dans le contexte migratoire (femmes victimes de violence, victimes de la traite, femmes avec enfants etc.). Les interventions intégreront les besoins spécifiques des femmes et l'équité de genre (intégration du genre dans les profils migratoires et la cartographie des services, les formations, l'appui à l'investissement solidaire de la diaspora, la promotion des droits des migrants).

L'approche d'intervention combinera une action positive (notamment appui à l'investissement des femmes MRE) à une intégration transversale du genre (notamment équilibre genre dans les équipes du projet et sa formation dans le domaine, établissement de baseline, sensibilisation de l'équipe d'intervention, Intégration d'indicateurs désagrégés par sexe (et de genre si possible) dans le suivi du projet, sensibilisation des partenaires du projet.

## **Respect des droits humains et des droits des enfants**

L'approche basée sur les droits humains vise à ce que toute personne indépendamment de sa nationalité ou de son statut migratoire jouisse d'une protection de ses droits fondamentaux. Cette approche met le migrant(e), ses droits et sa dignité humaine au centre de l'intervention et passe par un renforcement des droits des migrant(e)s (ex. accès aux services) ainsi que le renforcement de l'Etat de droit, à travers l'appui à l'opérationnalisation des politiques publiques. Les droits humains de base (droit au travail, à la santé, à la sécurité sociale, à l'éducation, etc.) sont à la base de l'approche des politiques migratoires marocaines.

## **Digitalisation**

Le numérique constitue un vecteur transversal de la coopération au développement et non un objectif en soi. Les solutions numériques servent à atteindre de meilleurs résultats pour un plus grand nombre de personnes. Le secteur de la migration est particulièrement intéressant afin d'y développer des solutions numériques. En effet, vu le caractère très mobile des migrant(e)s, leur offrir des services et de l'information à distance est essentiel. Du fait également de cette mobilité, il est difficile de récolter et traiter des données fiables concernant les migrant(e)s et leurs flux. Des efforts doivent être réalisés pour pallier à cela. L'action mettra à disposition à travers des plateformes numériques accessibles y compris sur smartphone les différents produits du projet.

### **3.5. Parties prenantes**

Les parties prenantes du projet sont:

#### Les institutions concernées par l'appui:

- Le Ministère délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration qui élabore et met en œuvre la politique gouvernementale (SNMRE et SNIA);
- Les Conseils Régionaux: Les conseils régionaux seront à la fois bénéficiaires et partenaires du projet;
- Le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle au niveau central et régional (y inclus académies);
- Le Ministère de la Santé au niveau national et régional;
- Les Universités et centres de recherche actives sur la thématique migratoire (dont l'Université Ibn Zohr/Agadir : Laboratoire D'Études sur les Migrations, Anthropologie, Espaces et Sociétés (LEMASE), l'Université Sultan Moulay Slimane / Beni Mellal: Faculté des Lettres et des Sciences Humaines / Département Géographie et l'Université Mohamed Premier/Oujda : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines - Le Centre d'Études sur les Mouvements Migratoires Maghrébins;
- L'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC);
- L'Entraide Nationale. L'Entraide nationale intervient dans le cadre de la SNMRE notamment dans les mesures de l'élargissement de l'offre sociale et de soutien aux MRE en situation précaire et d'appui à l'intégration des migrants vulnérables (y inclus MRE);

- Les centres régionaux de l'investissement, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (représentant le secteur privé auprès des pouvoirs publics), l'agence de développement de l'oriental;
- Les organisations de la société civile.

#### Les bénéficiaires du projet:

Le projet visera essentiellement les groupes cibles de la SNMRE et de la SNIA dans les trois régions:

#### Les Marocains résidant à l'étranger (MRE):

- Investisseurs: essentiellement dans l'immobilier ou dans l'acquisition de terres non-agricoles, peu impliqués dans le secteur productif ;
- Jeunes générations de MRE porteurs de potentialités dans les domaines scientifiques, économiques et culturels (en provenance de France, Belgique, Pays bas et Allemagne);
- Bénéficiaires du retour volontaire y inclus des personnes vulnérables, notamment des jeunes en situation d'échec scolaire, des femmes isolées, des enfants de personnes touchées par le chômage, qui ont des difficultés d'accès aux services publics et aux dispositifs de prise en charge (Beni Mellal Khénifra et Oriental) ;
- Retraités: Le phénomène du vieillissement touche principalement la communauté des MRE de France et de Belgique et doit être anticipé pour les autres pays d'accueil (Souss-Massa et Oriental) ;
- Les Jeunes Marocains candidats à l'immigration vers l'Europe (Beni Mellal- Kénifra et Oriental notamment).

Les migrants régularisés (ou en cours de régularisation). Le Maroc a connu deux campagnes de régularisation (2014 et 2017). La régularisation de 2014 a concerné 23 096 personnes. 28400 demandes ont été ensuite déposées pour la deuxième campagne de régularisation.

#### Les organisations intervenant de façon complémentaire ou en synergie:

- Les entreprises, commerces et banques ;
- Les organisations internationales spécialisées (UNHCR et OIM).

## **4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE**

### **4.1. Accord de financement, le cas échéant**

N.a.

### **4.2. Période de mise en œuvre opérationnelle indicative**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 3.2 seront menées, va de l'adoption du présent

document d'action par le comité opérationnel jusqu'au 31 décembre 2024, soit la fin de la période de mise en œuvre du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'UE pour l'Afrique. Tout report de la date d'expiration du Fonds Fiduciaire, actuellement fixée au 31 décembre 2020, reportera automatiquement la date indicative de fin de mise en œuvre de cette action d'une période supplémentaire équivalente.

Le projet sera actif à la fois au niveau national et dans trois régions : Beni Mellal-Khénifra, Oriental et Souss-Massa. Certaines activités notamment les actions de sensibilisation des prestataires de services publics, pourront être développées dans d'autres régions du pays, particulièrement dans la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

#### **4.3. Composantes et modules de mise en œuvre**

Cette action sera mise en œuvre en gestion indirecte avec l'Agence Belge de développement (ENABEL) en accord avec l'Article 62(1)(c) du Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union.

Le choix de ENABEL est justifié par la raison suivante: La coopération belge a placé la migration comme secteur de concentration au Maroc. A ce titre, elle a développé des relations étroites avec le MCMREAM, et des compétences spécialisées en appui à la SNIA et la SNMRE, à travers deux projets le premier centré sur les droits des personnes migrantes - employabilité des migrants - en relation avec les institutions spécialisées (Amuddu), et le second intervenant dans la mobilisation des investissements de la diaspora marocaine en Belgique (Maghreb Belgium Impulse). Un projet complémentaire d'appui à la migration légale a été récemment adopté (PALIM). ENABEL a démontré une volonté de mise en synergie avec les autres bailleurs, notamment en développant un outil de coordination des différentes initiatives en appui à l'entraide nationale.

Ces projets font appel à l'expertise publique belge par le biais de l'outil "accords de coopération" (agence flamande de promotion de l'emploi disposant de programmes spécifiques pour les primo-arrivants, agence fédérale belge pour l'accueil des demandeurs d'asile) ou de contractualisation de partenaires en Belgique, pour la mobilisation de la diaspora belge - et capitalisées au service de nouvelles interventions. Cet outil (accord de coopération) lui permet d'accéder à de l'expertise technique spécialisée de manière souple et rapide.

ENABEL apportera à la présente action ses compétences et sa connaissance des parties prenantes, particulièrement le Ministère en charge de la migration et ainsi que expériences sectorielles. L'intervention bénéficiera des apprentissages ou des accords de mise en œuvre et connaissance des opérateurs liés on portefeuille migrations permettant d'accélérer la mise en œuvre de la présente action (i) renforcement des capacités du Ministère en termes de suivi, pilotage et coordination de la SNIA (CP3); (ii) pour la SNMRE, connaissance des opérateurs

de mobilisation des investissements et façon de lier processus d'accompagnement des investisseurs en Europe avec la création d'entreprise au Maroc, partenariat avec la CGEM au Maroc, cartographies des services sectoriels, mobilisation des ambassades et consulats); accord cadre pour l'utilisation de logiciels libres. En ce sens ses projets en cours seront complémentaires de la présente action.

Enfin, ENABEL dispose d'une connaissance approfondie des deux régions Souss-Massa et l'Oriental (régions de concentration géographique). ENABEL y maîtrise l'organisation institutionnelle des acteurs (Autorités, Collectivités territoriales) dans les secteurs de l'agriculture, de l'eau, de la formation professionnelle, de l'entrepreneuriat ainsi que des universités. L'approche d'ENABEL est basée sur une démarche innovante de communication au service de la coordination entre les parties prenantes et le pilotage des projets.

Dans le cadre de la convention de délégation de gestion, 2 composantes sont prévues:

### 1. Composante de coordination/animation au niveau national et régional :

A Rabat: Une unité de gestion de l'intervention composée d'une équipe nationale (1 assistant technique international et 4 assistants techniques nationaux ainsi que du personnel de support notamment pour la gestion des tâches administratives, financières et logistiques et d'une possibilité de recours à l'expertise spécialisée) et disposant de la possibilité de faire appel à de l'expertise spécialisée. Cette unité de gestion travaille en collaboration étroite avec une équipe mise à disposition par la MCMREAM à temps partiel.

L'ensemble constitue la cellule de suivi (activité 1.1.1.) chargée (i) de la coordination de l'action: pilotage, coordination des départements internes et externes, coordination entre et avec les régions, diffusion entre les régions des modèles et apprentissages, facilitation des relations avec les partenaires, les bénéficiaires, les PTF, les collectivités locales étrangères et les régions marocaines), suivi des activités dans les régions; (ii) de la communication externe et interne (échanges entre régions).

Dans les régions: Les équipes régionales seront composées d'un assistant technique régional, d'un animateur régional, d'un(e) Assistant(e) Administratif et Financier et d'un(e) Chauffeur. Elles seront appuyées de façon régulière par l'équipe centrale. Un cadre du MCMREAM sera dédié à 100% sur le projet. Ces équipes seront logées au sein du Conseil Régional. Elles sont chargées d'accompagner et dynamiser le travail des conseils régionaux, animer le réseau des partenaires de mise en œuvre du projet et les autres institutions pertinentes, et de mettre en œuvre une partie de l'aide projet ainsi que la mise en œuvre des activités au niveau local.

### 2. Composante de mise en œuvre des activités :

Les activités seront mises en œuvre par l'assistance technique et par des marchés ou des subsides mis en place conformément aux procédures d'ENABEL.

Les conventions de subsides identifiées ci-dessous doivent être comprises comme des opportunités. Il sera possible de revoir ou compléter cette liste au cours de la phase de contractualisation. Elles devront être confirmées et sont donc données à titre indicatif.

Les procédures d'octroi d'un subside d'ENABEL peuvent s'effectuer sur la base d'un appel à propositions ou d'un octroi direct. Dans le cadre du présent projet, l'octroi direct est envisagé pour certaines organisations bénéficiaires. Dans ce cadre: deux conventions de subsides pourront être établies:

- avec l'ONG Migration et développement pour les activités liées au développement de bureaux d'accueil des MRE et des migrants, à l'orientation et à la croissance des investissements solidaires de la diaspora, ainsi que la sensibilisation des migrants aux risques de la migration et la sensibilisation aux possibilités de migration légale (contribution aux résultats 3,4, 5). Depuis une vingtaine d'année l'organisation a développé une compétence unique au Maroc avec la création des bureaux d'accueil et d'orientation des migrants dans sa zone structurelle d'intervention liée aux réseaux de diaspora qu'elle accompagne (région du Souss-Massa et en France).

- avec la Confédération Générale des Entreprises du Maroc notamment afin d'accompagner les initiatives des investisseurs MRE vers des investissements productifs sources de développement de la région. La CGEM est la fédération des entreprises représentant le secteur privé auprès des pouvoirs publics.

L'action sera mise selon des principes d'adaptation, apprentissage et durabilité.

#### Structure de gouvernance:

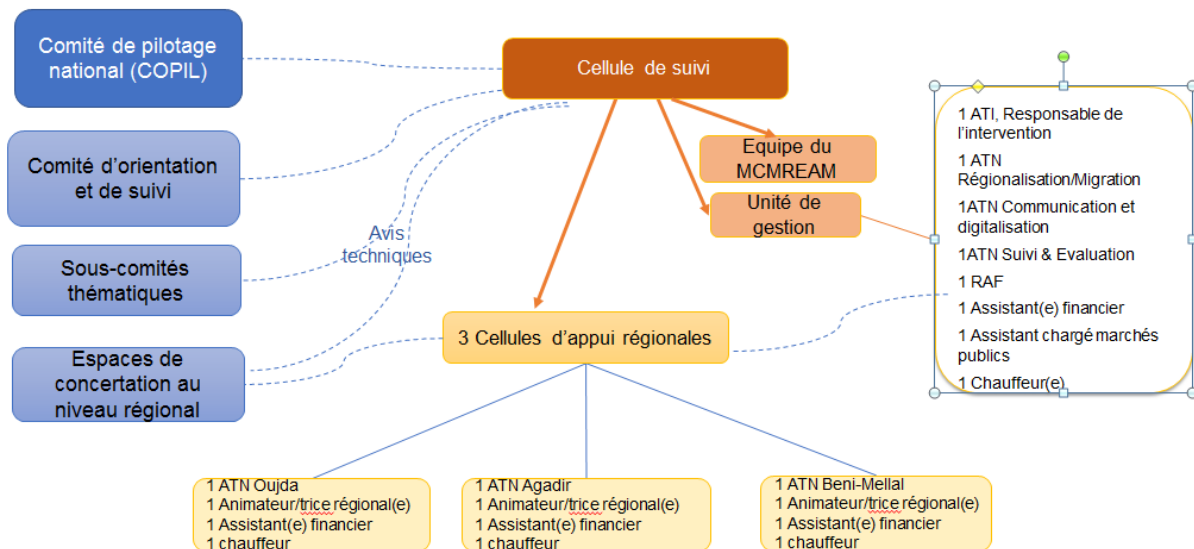
Le projet prévoit la mise en place de plusieurs organes de gouvernance qui seront précisés dans les modalités d'exécution au démarrage du projet:

- Un comité de pilotage du projet composé notamment du MCMREAM, de ENABEL, de la DUE, et d'autres coopérations qui souhaiteraient développer des interventions en lien direct avec la présente action de déploiement des politiques migratoires au niveau régional. Il informera les différentes enceintes nationales de gouvernance des stratégies nationales (comités programmes de la SNIA décrits au 2.5);

- Un comité d'orientation et de suivi à fonction d'échange stratégique ouvert également aux Ministères et institutions concernées, les partenaires techniques et les autres interventions financées par la Belgique, les états contributeurs du FFU. Il sera réuni sur base thématique en relation avec les différents axes d'intervention du projet.

- Des sous-comités thématiques, notamment pour la coordination entre les projets intervenant sur la migration légale pour laquelle il n'existe pas d'espace d'échange au niveau national.

- Des espaces de coordination dans chaque région. Une coordination au niveau régional sera mise en place en tenant compte des espaces de concertation déjà existant à ce niveau. Des ateliers de concertation seront organisés dans chaque région pour leur mise en place en partant des situations particulières à chaque région de l'action.



#### 4.4. Budget indicatif

Le budget indicatif ci-dessous correspond aux activités décrites au point 3.2. qui seront mises en œuvre par l'assistance technique et par des marchés ou des subsides mis en place conformément aux procédures d'ENABEL.

Composante	Montant en EUR
Gestion indirecte avec ENABEL	8.000.000
Total	8.000.000

#### 4.5. Suivi et rapports

Le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer des rapports d'avancement réguliers et des rapports finaux.

Dans la phase initiale, le cadre logique indicatif convenu dans le contrat et/ou l'accord signé avec le partenaire de mise en œuvre doit être complété par des points de référence et des cibles pour chaque indicateur. Les rapports d'avancement communiqués par le partenaire de mise en œuvre doivent contenir la version la plus récente du cadre logique convenu de



commun accord par les parties et présentant les valeurs courantes pour chaque indicateur. Le rapport final doit compléter le cadre logique par des points de référence et des valeurs finales pour chaque indicateur.

Le rapport final, descriptif et financier, couvrira l'ensemble de la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire à la fois de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

#### **4.6. Évaluation et audit**

Si nécessaire, des audits ad hoc ou des missions de vérification des dépenses peuvent être demandés par la Commission Européenne pour un ou plusieurs contrats ou accords.

Les audits et les missions de vérification des dépenses sont effectués en conformité avec l'analyse des risques dans le cadre de l'exercice du plan d'audit annuel réalisé par la Commission européenne. Le montant consacré dans le budget à *l'évaluation et à l'audit* externes est libellé en EUR. Les missions d'évaluation et d'audit sont mises en œuvre au moyen de marchés de services, faisant usage de l'un des contrats-cadres spécifiques de la Commission ou au moyen de la procédure concurrentielle avec négociation ou de la procédure d'appel d'offres unique.

#### **4.7. Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE. En outre, dans ce projet, la communication et la visibilité sont des composantes essentielles et des conditions de réussite. Une stratégie de communication établie au début de la mise en œuvre permettra l'établissement de plans d'action spécifiques.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par la Commission Européenne, le pays partenaire, les contractants, les bénéficiaires de subside et/ou les entités en charge. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de délégation, les marchés et les conventions de subside.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union Européenne.